



CONVOCAION A LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire de Remouillé
À l'attention des membres du Conseil Municipal

Objet : Installation du conseil municipal - Convocation

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que le conseil municipal se réunira le **vendredi 20 Mars 2026** à la salle du conseil municipal à **19h00**.

Je vous prie de participer à cette première séance de la mandature dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Election du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 05 mars 2026
3. Election du maire
4. Fixation du nombre des adjoints
5. Election des adjoints
6. Lecture de la charte de l'élu local
7. Indemnités des élus
8. Création et composition des commissions municipales
9. Centre Communal d'Action Social (CCAS) – fixation du nombre de membre du Conseil d'administration
10. Election des membres élus du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS
11. Délégations du Conseil municipal au Maire

Je vous précise que notre commune a droit à 5 sièges d'adjoints au maire.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, cher collègue, en mes sentiments les meilleurs.

Fait à Remouillé, le 13 mars 2026

Le Maire,

Iérôme LETOURNEAU



Le maire transmet la convocation aux conseillers par voie électronique. Toutefois, à la demande expresse du membre concerné, elle peut lui être envoyée par écrit à son domicile ou à une autre adresse. (CGCT, art. L. 2121-10)

(1) Dans les communes de moins de 3 500 habitants la convocation doit être adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion (art. L. 2121-7 et L. 2121-11 du CGCT).

MAIRIE DE REMOUILLE

1 rue de l'Hôtel de Ville – 44140 – REMOUILLE

02.40.06.62.14 – mairie@remouille.fr

✂-----

POUVOIR

Madame, Monsieur : -----, conseiller(ère) municipal(e)

Donne pouvoir à : -----

De me représenter au cours des votes sur les délibérations de la séance du Conseil Municipal
du 20 mars 2026 ;

Fait à Remouillé, le

Signature

*Pour rappel : tout pouvoir devra être remis **au moins 48 heures avant** le début du Conseil Municipal*



MAIRIE DE REMOUILLE

1 rue de l'Hôtel de Ville – 44140 – REMOUILLE
02.40.06.62.14 – mairie@remouille.fr